

TRAVAUX ORIGINAUX

PROJET D'ORGANISATION DE LA LUTTE CONTRE LA MORTALITÉ INFANTILE (1)

DR P. C. DAGNEAU, Prof. à l'Université Laval

A deux reprises différentes et à une année d'intervalle, monsieur le docteur Emile Nadeau nous a montré d'une façon saisissante la théorie macabre des petits corbillards qui chaque année emportent au cimetière les très jeunes enfants dans notre ville de Québec; et à voir cette sélection aveugle que fait la mort parmi nos nouveau-nés on serait porté à croire que le pseudonyme de notre cité devrait être changé d'Athènes en Sparte du Canada. Encore que la sévère cité antique éliminait les faibles et conservait les forts pendant qu'aujourd'hui l'insuffisance de nos précautions hygiéniques jette pêle-mêle forts et faibles dans une tombe prématurée.

Le docteur Nadeau a fait porter ses chiffres sur le nombre d'enfants morts pendant la première année, et leur nombre est considérable, mais si l'on consulte l'Annuaire statistique de la Province de Québec, année 1916, on constate avec stupeur qu'en

1. Travail lu à la Société Médicale de Québec, mars 1917.

Syphilis
Artério-sclérose, etc.
(Ioduro Enzymes)

Todure sans Todisme

Todurase

de COUTURIEUX

57, Ave. d'Antin, Paris.
en capsules dosées à 50 ctg. d'Io-
dure et 10 ctg. de Levurine.

plus de ceux-là il faudrait tenir compte des enfants morts de gastro-entérites avant deux ans révolus, et une comparaison soignée nous permet d'établir que pour les quelques années passées, dans la ville de Québec, ce contingent n'est pas négligeable.

On peut trouver à l'Annuaire, page 140 le tableau suivant :

Année	Morts avant un an	Gastro-entérite 1 à 2 ans
1911	611	335
1912	671	386
1913	654	353
1914	698	405
1915	709	353

ou, si vous voulez, pour 100 enfants qui meurent de 0 à 1 an, 50 meurent de gastro-entérites de 1 à 2 ans.

Le docteur Nadeau terminait son dernier travail, comme son premier d'ailleurs, par un appel à tous les pouvoirs publics, à toutes les influences pour les inviter, les prier instamment de faire cesser ce déplorable état de choses qui nous prive chaque année d'un appoint considérable dans le travail de population qui doit nous assurer sur ce coin du continent la supériorité numérique, la seule qui compte aux yeux de certains de nos ennemis.

Messieurs, si la société médicale de Québec comprend bien son rôle, si elle a le sentiment de ses devoirs et de ses responsabilités, elle doit sentir, dire, et prouver qu'elle est réellement un *pouvoir* public, au sens moral du mot, le meilleur, une autorité qui doit avoir une influence considérable qu'elle acquerra par le travail d'éducation et de diffusion scientifique, manifestation normale d'une société d'hommes instruits, en même temps que fonction naturelle d'un groupe de professionnels de la médecine, de l'art de conserver la santé.

L'éducation populaire sur les mesures hygiéniques, la diffusion des données scientifiques aujourd'hui précises et prouvées voilà les vrais moyens de combattre la mortalité infantile par les infections gastro-intestinales, celle qui nous intéresse surtout. Et définir les moyens que peut employer notre société pour y arriver c'est établir notre plan de campagne.

Notre Société peut agir de trois façons, je crois, par ses membres pris individuellement, par son travail d'ensemble, par son action sur les corps publics, constitués dont elle peut réveiller ou activer les énergies.

Le médecin, par définition, de par sa profession, de par sa fonction est et doit être un éducateur, et celui qui passe à travers sa clientèle en limitant son action au seul traitement de la maladie sans instruire des choses de l'hygiène son entourage et sa génération faillit à sa tâche et ne remplit pas tout son devoir.

La société médicale de Québec en insistant sur ce devoir, en appuyant de son autorité des recommandations faites en ce sens à tous les médecins, en entraînant à sa suite dans ce mouvement toutes les autres Sociétés médicales, le Bureau Provincial de Médecine, les corps enseignants rendraient certainement des services en préparant les avocats de la bonne cause, les soldats du bon combat.

Le meilleur moyen, entre plusieurs, pour le médecin de prêcher l'hygiène, c'est par l'exemple; et la vue d'une maison comme celle que je visitais récemment, où l'on pouvait voir un père de famille, médecin, fournir des cigarettes à son fils âgé de sept ans et lui enseigner, par une très claire leçon de choses, à cracher par terre, n'est guère ce qu'il faut pour faire apprécier la propreté hygiénique dans le groupe dont il doit être l'exemple. La Société peut trouver là un champs d'action assez vaste pour occuper une petite commission, active, à la plume facile, mais

qui ne devrait jamais être connue sous son vrai nom car elle devrait s'appeler, la commission de l'éducation du médecin.

Le second moyen sera sans doute le plus considérable. La société médicale doit se charger, à défaut d'autres pouvoirs, de l'éducation populaire, et elle peut répandre les connaissances hygiéniques de trois façons, savoir : la leçon écrite, la leçon orale, et la leçon de choses.

La leçon de choses ne nous appartient pas, la goutte de lait, les crèches, les dispensaires relèvent d'organisations différentes auxquelles cependant nous devons en même temps que des excuses pour notre apathie passée, une coopération désintéressée et une sympathie active.

Mais la campagne de Presse devrait être remise aux soins d'une commission de notre société qui aurait à accomplir son travail bien défini : rédaction et publication en série régulière dans tous les journaux d'articles éducationnels : éducation des mères, des producteurs de lait, des officiers publics, et des pouvoirs publics en tout ce qui concerne les questions d'hygiène alimentaire.

Ce travail peut donner des résultats dont on ne peut mesurer l'étendue et son succès pour n'être pas nécessairement hâtif n'en sera que plus constant et plus certain.

Le troisième moyen c'est la leçon orale.—Il s'est fait de par la ville un certain nombre de conférences, et personne plus que nous, intéressés à la lutte contre la mortalité infantile, ne doit rendre hommage aux médecins dévoués qui ont payé de leur personne dans le travail accompli. Nous devons à ces médecins comme à nous-même de continuer et d'étendre leur effort en répétant et en multipliant les conférences, en obtenant que chaque groupe de mères puisse en profiter, en les présentant sous des formes différentes de façon à faire rentrer dans les con-

naissances usuelles le devoir de l'allaitement maternel et les précautions de l'allaitement artificiel. Le public, croyons-nous, est actuellement préparé à recevoir cet enseignement, et s'il existe à l'école comme certains le prétendent, une lacune que devraient remplir des leçons sur les soins qu'une femme doit connaître, l'occasion se présente de la combler, d'éclairer les mères et de les rendre plus aptes à conserver en bonne santé leurs enfants. La tâche de la commission des conférences est bien définie et certainement la plus lourde.

Ces moyens doivent marcher de front et être employés de *façon régulière et continue*. — C'est là le facteur essentiel du succès, et c'est pour l'avoir trop souvent oublié, cette continuité de l'effort, cette persévérance du travail, que toutes nos entreprises n'ont pas atteint le plein développement que l'on était en droit d'en attendre.

Si après la mise en œuvre de ces moyens, la Société médicale pouvait les étaler, les sanctionner par une *exposition du bien-être de l'enfance*, elle pourrait concentrer son enseignement, atteindre un grand nombre d'individus et confirmant le succès initial, assurer la permanence de son effort.

Enfin la Société médicale de Québec peut agir en employant son influence sur les Pouvoirs Publics.

Elle obtiendra très facilement et très simplement, je crois, tout l'appui moral dont elle peut avoir besoin de l'autorité religieuse. De ce côté, nous avons toujours reçu plus que nous ne demandions et l'avenir ne nous trompera pas, j'en suis sûr.

Elle s'adressera aussi au Pouvoir municipal. Il faut essentiellement que l'on présente au Conseil ou à ses comités, si l'on veut avoir des chances de succès, un plan défini, simple, effectif et surtout économique, qui n'empiète sur les attributions d'aucun fonctionnaire, qui ne froisse aucune susceptibilité édilienne, et qui soit appuyé par une délégation imposante

comme nombre. Inutile d'ajouter que la commission chargée de ce travail devra posséder des qualités d'habileté et de persévérance hors pair.

Notre Société enfin devra travailler le Pouvoir Exécutif de la Province. La commission chargée de préparer ce travail trouvera facilement des moyens nombreux et effectifs d'augmenter la vulgarisation des connaissances d'hygiène populaire dans la Province.

L'extension et l'efficacité plus grande du travail d'enseignement des inspecteurs régionaux plus nombreux et maintenus en plus grande activité, dirigés plus particulièrement vers la lutte contre la mortalité infantile en serait un.

Cette commission devra aussi, organiser ses requêtes de façon à ce qu'elles viennent en même temps de toutes les organisations, médicales ou autres, qui ont un intérêt quelconque à la réussite de ses demandes.

Elle pourrait enfin cuisiner le milieu qu'elle veut aborder par tous les moyens honnêtes, il en est quelques-uns, des coulissiers les plus retors et les plus actifs.

Elle pourrait se tailler ainsi une bonne tranche de besogne bien utile et plutôt difficile, il n'y a pas à se le cacher.

Ce sont là, Monsieur le président, les moyens que je crois les plus effectifs. Il faut à ces moyens deux adjuvants absolument nécessaires. La *bonne volonté* d'abord, que nous confondons souvent avec la velléité, et qui pour ne pas manquer chez nous ne se manifeste pas avec assez de consistance, et la *persévérance* la plus longue, la plus tenace, la plus âpre possible. La marge du progrès à accomplir est tellement large que le moindre travail donnera des résultats, mais il n'y a qu'une organisation complète et durable qui nous remette au niveau des autres pays civilisés sur ce terrain de la mortalité infantile.

La société médicale nomme à l'unanimité une commission composée de MM. Simard, Lessard, Couillard, Nadeau et Dagneau, pour faire le choix et l'organisation des différentes commissions de la lutte contre la mortalité infantile.

PUBLICATION DES FORMULES DES MÉDICAMENTS BREVETÉS

Par L. F. DUBÉ

Pour démontrer une fois de plus l'anomalie qui existe en ne publiant pas la formule complète d'un remède breveté, nous avons cru utile d'établir une comparaison entre la loi qui régit la vente des matières fertilisantes et celle qui régit la vente des médicaments brevetés.

Espérons que les quelques lignes qui suivent fourniront aux "députés" qui ont à cœur d'être utiles à leur pays un bon argument contre les manufacturiers de médicaments brevetés qui ne manqueront pas d'user de toute leur influence pour cacher la composition de leur produits.

*Loi concernant les Engrais agricoles*¹

"Pour protéger les cultivateurs contre les falsifications et
"abus dans le commerce des matières fertilisantes, les gouver-
"nements des divers pays ont édicté des lois spéciales réglé-
"mentant leur vente et facilitant leur contrôle par les acheteurs.
"Pour le Canada la plus récente loi en vigueur, en cette ma-
"tière, a été sanctionnée le 19 mai 1909.

1. Les engrais chimiques.—H. Magnant, publié par ordre Hon. J.-E. Caron 1913.

Voici un paragraphe juste, honnête et qui s'adresse à l'intelligence de ceux qui achètent et utilisent ces produits.

Voyons maintenant ce qu'exige la loi.

"Chaque colis d'engrais doit porter une déclaration attachée à ce colis, et indiquant :

"1° Le nom de la marque de l'engrais.

"2° Le numéro d'enregistrement à Ottawa.

"3° Le nom et l'adresse du Fabricant.

"4° L'analyse telle que garantie par le fabricant.

Voilà qui est clair, simple, logique et complet. Nous demandons exactement la même chose pour *protéger* l'être humain contre les falsifications et abus. Et on nous le refuserait?... Jamais... Nous demanderons jusqu'à ce qu'on nous l'accorde car en agissant ainsi, nous travaillons pour la conservation de la santé publique.

Article 10.—"Tout acheteur d'un engrais enregistré peut obtenir du ministre une analyse de l'engrais qui lui a été délivré, en en faisant la demande et en accompagnant celle-ci d'un échantillon d'au moins une livre du dit engrais, levé selon les directions qui se trouvent à l'annexe B de la présente loi, et sur versement d'un droit de un dollar".

Ceci découle nécessairement de l'article précédent. Car à quoi servirait d'exiger du fabricant d'attacher à chaque colis l'analyse de la matière fertilisante si le ministère ne réservait pas le droit de faire contrôler cette analyse?

Encore ici nous demandons à Ottawa exactement la même chose pour les médicaments brevetés.

Il ne serait pas plus logique d'exiger du fabricant d'un remède d'imprimer sur chaque bouteille ou paquet la formule du dit remède si le gouvernement refusait à l'acquéreur le droit de faire contrôler cette formule aux laboratoires de l'Etat.

LA LOI DES MÉDICAMENTS BREVETÉS "PROPRIETARY"

Comme notre intention n'est pas de reprendre la critique de la loi actuelle, nous ne citerons que l'article 8 afin de bien établir la comparaison.

"8.—*Le ministre n'exige pas, et il n'est pas non plus désirable, que la formule d'une préparation soit fournie par le fabricant*; mais la déclaration sous serment soumise avec la demande, et dressée sur une *feuille détachée*, devra, dans chaque cas, énoncer la proposition de drogues *figurant à l'annexe* par dose maximum, la quantité prescrite pour vingt-quatre heures, ainsi que la préparation particulière de chaque drogue *employée figurant à l'annexe*, et aussi si cette drogue est mentionnée dans le B. P. ou une autre pharmacopée officielle".

Inutile de dire que la différence entre les deux lois, celle pour la plante et celle pour l'être humain, est grande. Elle se passe même de commentaires.

Nous demandons donc à nos gouvernants de mettre *l'être humain* sur un pied d'égalité avec la plante.

Nous demandons qu'on protège la santé du peuple canadien, la force du pays et l'avenir du Canada.

Notre-Dame-du-Lac

mars 1917.

UN SAC D'ENGRAIS CHIMIQUE

Celui-ci est pour la plante.

La loi exige que l'analyse complète de la composition du fertilisant paraisse sur l'enveloppe du contenu.

Connaissant sa composition et les effets de ses substances sur les plantes il peut être employé avec intelligence.

L'un étant connu s'adresse à l'intelligence du public.

La fraude est difficile.

Pour celui-ci le gouvernement connaissant sa composition, peut fournir à l'acquéreur de précieux renseignements regardant ses effets sur les plantes.

Est-ce juste et logique que les cultivateurs connaissent ce qu'ils donnent à leurs plantes et injuste et illogique de permettre aux parents de savoir ce qu'il donnent à leurs enfants?...

UNE BOUTEILLE DE SIROP CALMANT

Celle-ci est pour l'enfant.

La loi n'exige pas que l'analyse du médicament soit imprimée sur l'enveloppe du contenu.

Ignorant sa composition et les effets de ses médicaments sur l'être humain il ne peut être donné avec intelligence.

L'autre étant secret s'adresse à l'ignorance du public.

La fraude est facile.

Pour celle-ci le gouvernement ignorant sa composition est dans l'impossibilité de fournir aucun renseignement regardant ses effets sur l'enfant.

NOTRE-DAME-DU-LAC 1917

A BAG OF FERTILIZER AND A BOTTLE OF DOPE

One is for a plant.

One is required by law to print its ingredients on the package.

One can be used intelligently, in accordance with scientific knowledge regarding the effects of the substances on plants.

One thrives upon openness and public intelligence.

One defrauds with difficulty.

For the one, the Government, knowing its composition, can furnish the consumer exact information as to its effects.

The other for a child.

The other is not required to disclose its ingredients.

The other cannot be used intelligently, in accordance with scientific knowledge regarding the effects of the substances and human beings.

The other thrives upon secrecy and public ignorance.

The other defrauds with ease.

For the other, the Government, not knowing its composition, cannot furnish the consumer any statement regarding its effects.

Is it just and right that the farmer may know what he gives his plants, and unjust and wrong to allow the parent to know what he gives his child?

H. Bul. of N. C.

N.-D.-du-Lac, P. Q.

LE MAJOR R. MAYRAND DE L'HOPITAL STATIONNAIRE No. 1.—

Le Major Robert Mayrand, professeur à l'Université Laval et chef du Service d'Électrothérapie à l'Hôtel-Dieu est de passage à Québec depuis quelques semaines, jouissant d'un repos bien gagné après deux ans et demie de campagne. Le major Mayrand fut en effet des premiers à répondre à l'appel et après avoir fait subir l'examen médical aux troupes qui s'engouffraient dès le début de la guerre au Camp de Valcartier, créé en un jour, il s'embarquait avec ces premières troupes canadiennes qui s'illustreraient demain à St-Julien et à Festhubert. Le capitaine Mayrand était alors attaché à l'hôpital stationnaire No 1 et n'a pas quitté depuis son unité avec laquelle il a gagné ses galons, seul représentant canadien-français dans ce premier corps hospitalier.

A l'occasion de son retour momentané, le Major Mayrand doit rejoindre ses quartiers en mai, ses confrères de l'Hôtel-Dieu de Québec lui donnaient un dîner au Club de la Garnison, sous la présidence du Doyen de la Faculté M. le Docteur Turcot. Celui-ci en proposant la santé du jeune et vaillant professeur de dermatologie devenu officier prononça le discours suivant :

Messieurs :

A titre de doyen, j'ai accueilli, avec grand plaisir le projet de convier notre ami, le vaillant officier qu'est le Docteur Mayrand, au banquet qui nous réunit aujourd'hui.

C'est un honneur pour moi de présider à cette fête de l'amitié et de proposer la santé de notre hôte.

Comme médecins nous avons assez l'esprit de corps pour nous

unir au besoin, pour rendre hommage aux succès de l'un des nôtres. Dans le cas actuel, il y a plus, car le docteur Mayrand est notre concitoyen et fait honneur à la Profession, dans la ville de Québec, et ce qui est encore mieux, notre confrère forme partie de la Faculté de Laval et il est l'un des médecins en titre de notre grand hôpital québecquois l'Hôtel-Dieu.

Nous sommes donc en famille pour célébrer dans ces joyeuses agapes l'heureux retour de notre collègue et ami.

C'est pour nous un bonheur de l'accueillir sain et sauf après les périlleuses aventures qu'il a courues par delà les mers pour l'honneur de la profession, pour soutenir à l'étranger la réputation de la science médicale canadienne et prouver une fois de plus que le médecin est avant tout un homme de devoir, toujours prêt à sacrifier la fortune, sa santé, et au besoin sa vie pour servir et soulager l'humanité souffrante.

Dès les premiers jours qui ont suivi la déclaration de la guerre, vous avez sans hésiter offert vos services pour suivre les contingents canadiens.

Vous avez laissé de côté une clientèle bien commencée, un professorat dans notre grande Université et vous êtes parti à la grâce de Dieu.

Comme tous les braves, vous êtes trop modeste pour redire ce que vous avez enduré: sur l'Océan, dans les camps d'entraînement à Gallipoli à Salonique et le travail herculéen que vous avez dû accomplir dans cette expédition fameuses des Dardanelles surtout qui a fait tant de victimes par les accidents inhérents à la guerre et plus encore peut-être par les privations de tous genres et par les maladies qu'ont eu à souffrir ces vaillants soldats. Fidèle au devoir, vous êtes resté aux postes difficiles, et souvent dangereux où l'obéissance vous avait placé, et après bientôt trois ans vous revenez parmi nous, prendre un repos bien mérité et retremper vos forces rudement éprouvées.

Pour nous que préoccupe l'avancement de la science médicale la mission que vous êtes allé remplir là-bas offre un intérêt précieux ; car vous rapporterez une expérience personnelle acquise sur un des plus vastes théâtre, où puisse exercer la science médicale. Vous avez dû apprendre et vérifier sur place l'application pratique des découvertes les plus récentes en Chirurgie, en Médecine, en Hygiène, vous avez de vos yeux vu les développements prodigieux opérés dans l'organisation, l'aménagement et la tenue des hôpitaux, le système des ambulances, les premiers secours aux blessés et tout ce qui se rattache au soulagement de l'humanité souffrante, dans la guerre colossale qui ensanglante l'ancien monde. Et vous apportez au pays le précieux appoint de vos connaissances et de votre expérience si chèrement acquises.

Comme médecin vous avez conquis à l'étranger l'estime et l'admiration au même degré que nos vaillants officiers et soldats et nos héroïques infirmières qui ont porté si haut et si loin la renommée et la gloire du nom Canadien, je dis plus du Canada français.

Pour toutes ces raisons, Docteur vos confrères, sont fiers de vous offrir l'hospitalité de ce banquet. Au nom du service médical de l'Hôtel-Dieu de Québec, au nom de l'Université Laval, je propose que l'on boive à votre santé, à votre heureux retour, au brillant avenir et au succès que méritent les sacrifices généreux que vous avez fait si courageusement.

A la santé du Docteur Mayrand.

Le Major répondit fort simplement mais avec un peu d'émotion au début, à ces paroles d'un aîné de la profession. Il voulut profiter de l'occasion pour redire l'odyssée de son hôpital. Cette

formation sanitaire, en effet, sous le commandement du Lt. Col. Williams de Sherbrooke a fait beaucoup de travail en des points forts divers du front.

D'abord installé à Salisbury-Plains, avec le reste des troupes, l'hôpital stationnaire No 1. fut ensuite détaché à Hamstead puis traversé au Hâvre d'où il fut dirigé sur Boulogne au Rest Camp. A ce moment le major Mayrand fut lui-même détaché à l'hôpital de Le Touquet où il passa un mois au service d'électrothérapie. A son retour, fin mars 1915, l'hôpital était organisé à Boulogne où l'on recevait les premiers blessés de la fameuse bataille d'Ypres. Six mois s'écoulèrent ainsi après quoi l'ordre vint d'appareiller pour l'Est. Alors commencèrent les longues pérégrinations d'un transport compliqué où le travail de discipline fut la principale préoccupation jusqu'à Lemnos. Ici la formation qui comportait 400 lits fut débordée de toutes parts et dut hospitaliser en même temps 800 malades souffrant de dyssenterie amybienne ou bacillaire. Tout le personnel fut atteint ou à peu près, et le travail considérable n'empêcha pas cependant de recueillir de précieuses observations bien mises à jour et des pièces intéressantes. Le major Mayrand en profita ici pour faire l'éloge de ses confrères anglais avec lesquels il se trouvait, il dit leur bonne organisation hospitalière, reconnaît leur valeur médicale réelle et vante leurs relations amicales sans cacher "la très grande admiration qu'il a pour eux. Ils ont su ajoute-t-il reconnaître la valeur, toute la valeur de l'Université Laval" et notre confrère ne peut assez se louer d'avoir fait amplement connaissance avec ces médecins d'une autre langue et d'une autre race qui furent pour lui des amis et parmi lesquels il ne se sentit pas un moment isolé.

De Lemnos l'hôpital fut transporté à Alexandrie et après un repos envoyé à Salonique où l'épidémie de dyssenterie fut rem-

placée par la malaria. L'hôpital stationnaire a enfin été définitivement rappelé du front occidental depuis mars et s'en ira probablement en France.

C'est là que le Major Mayrand ira rejoindre prochainement son unité, car son congé terminé il repart pour le front pour compléter un travail si bien commencé.

La profession médicale tout entière saura sûrement au retour, après la victoire, saluer dignement tous ces confrères qui se dépensent aujourd'hui dans les différentes formations sanitaires de l'avant où les hôpitaux de l'arrière. Ils auront en effet contribué pour une très large part à la gloire du Canada et bien mérité de leur corporation, des institutions qu'ils représentent et du pays.

—ooo—

OU ALLONS NOUS ?

—

Un confrère après bien d'autres nous communique les annonces et circulaires suivantes en nous priant de vouloir bien les publier, comme le faisait récemment "L'Union Médical". Nous nous sommes abstenus jusqu'ici de toucher au sujet ; mais nous croyons aujourd'hui de notre devoir de signaler ces abus pour prouver au moins que toute la profession ne pense pas de la sorte. Ces annonces qui sont toujours grotesques lorsqu'elles ne touchent que le charlatanisme, deviennent déplorables lorsqu'elles affichent en plus l'inconscience professionnelle et ce qui plus est des données qui par leur portée ne peuvent que répandre encore des préjugés, empêcher par exemple, comme dans le cas actuel, les mesures essentielles d'une hygiène bien comprise.

Il n'est que temps d'y songer et d'attirer l'attention des autorités, impuissantes à agir nous dit-on, car sans cela nous ne savons où nous allons.

—000—

ANNONCE CIRCULAIRE EXTRAITE DU
"ST LAURENT"

—
AUX DAMES DU CANADA
—

Mesdames,

Voulez-vous vous guérir d'une manière tout à fait assurée de vos piquements dans les membres, de vos frissons, de vos chaleurs, de vos étourdissements, de vos jambes de lait, de toutes les plaies ou éruptions de toutes sortes qui ne veulent pas guérir, de toutes les démangeaisons?

Toutes ces maladies sont causées par le fait que votre lait vous est resté dans les membres et qu'il y cause des désordres en agissant dans votre corps comme poison et agent nuisible à la santé. Tous ces malaises engendrent par la suite la gêne dans les urines, douleur dans les reins et dans le bas du corps, la constipation, l'appendicite, les hémorroïdes, les maux de tête et la mauvaise digestion.

Voulez-vous aussi connaître ce qu'il faut faire dans le temps de la grossesse pour prévenir tous les accidents et arriver à une heureuse maladie?

Voulez-vous connaître ce qu'il faut pour faire un sevrage parfait?

En un mot, voulez-vous connaître ce qu'il faut pour chasser du corps les poisons qui s'y forment en vieillissant et qui y cau

sont toutes sortes de désordres ? Entr'autre le développement de nombreux gaz et la mauvaise digestion ?

Envoyez moi cinquante centins avec tous les détails de vos maladies et je vous enverrai gratuitement le traitement qui convient dans chaque cas.

Dr N.-ALPHONSE SIROIS,

Ste-Anne de la Pocatière, Comté de Kamouraska.

Propriétaire et inventeur de la célèbre Potion antilaitense
vendue par lui-même et par tous ses agents locaux.

AUX DAMES DU CANADA

MESDAMES,

Je viens vous offrir et vous présenter bien humblement le sûr et le plus efficace des remèdes pour faire disparaître votre lait de votre sang, de votre corps, un remède pour faire un sevrage parfait.

En plus de l'effet merveilleux de faire disparaître votre lait, ce remède est le plus puissant purificateur du sang pour tous les maux qui surviennent à la suite de la négligence de bien faire tout disparaître son lait dans le temps voulu. A part ces effets spéciaux, mon remède est d'une efficacité sans égale dans tout les cas où le lait est resté dans les membres et qu'il y cause toutes sortes de désordres, tels que jambes de lait, piquements dans les membres, engourdissements, chaleurs, frissons, étourdissements, des plaies ou éruptions de toutes sortes avec démangeaisons.

Mon remède est spécialement conseillé pour prévenir et gué-

rir toutes les maladies qui arrivent à l'époque du retour de l'âge chez la femme, chez l'homme, pour chasser du corps les poisons qui s'y forment en vieillissant et qui y causent toutes sortes de désordres.

Voici quelques signes spéciaux qui vous aideront à reconnaître si vous avez du lait dans les membres ou autres poisons logés dans le corps par d'autres abus ou négligences.

Ce lait dans les membres ou ces poisons engendrent toujours par la suite la gêne dans les urines douleurs dans les reins et dans le bas du corps, des engourdissements et des piquements dans les membres. La personne ainsi souffrante est portée au sommeil après ses repas, souffre de constipation toujours, a les hémorroïdes, de violents maux de tête et diggère très mal.

Voici un peu résumé les différents symptômes dont souffrent les personnes ainsi affectées.

Je recommande d'une manière toute spéciale l'usage de ma préparation durant tout le temps de la grossesse pour en prévenir tous les accidents et arriver à une heureuse maladie.

Comme nettoyeur et purificateur du sang et du système en général, mon remède n'a pas d'égal, c'est ce qui fait qu'il agit à merveille, dans tous les cas d'hydropisie générale et partout où le système a besoin d'être déchargé et nettoyé.

Si vous voulez éviter l'appendicite qui est causée par la constipation, servez-vous de mon remède qui est le meilleur nettoyeur des reins et des intestins.

Vous voulez bien digérer, eh bien ! Commencez donc par débarrasser et nettoyer le canal intestinal dont l'embarras est la cause première et sûre de votre mauvaise digestion. Vous obtiendrez votre guérison en vous servant de mon remède.

Ce remède est absolument inoffensif et sans danger et peut-être pris en tout temps. Il agit en nettoyant les reins et les

intestins. Je suis tellement certain de l'efficacité de mon remède, que je garantis la remise de l'argent à toutes personnes qui auront fait usage de mon remède sans résultat satisfaisant, pourvu sans doute que l'on se soit conformé aux directions.

C'est le produit de vingt-cinq années d'études et d'expériences.

Ma préparation porte le nom de commerce "POTION ANTI-LAITEUSE" du Dr N. Sirois, de Ste Anne de la Pocatière, et se vend \$2.00 le paquet.

Elle est vendue par le propriétaire lui-même et par tous les marchands de médecines. Elle est envoyée par la malle sans charge extra par le propriétaire lui-même, sur réception de \$2.00.

Je donnerai gratuitement, par la malle, ou en personne des consultations à toutes les personnes qui m'en feront la demande par écrit ou verbal. Quand vous m'écrirez, donnez bien tous les détails de vos maladies. Conservez cette feuille qui vous servira dans le besoin. Je puis fournir des centaines de certificats attestant des guérisons au besoin.

Lisez les certificats suivants qui attestent à n'en pas douter de la valeur et de l'efficacité exceptionnellement curative de ma préparation.

Cher Confrère,

Veuillez m'envoyer par la malle deux "POTION ANTI-LAITEUSE". Ci-inclu mon argent.

Toutes les femmes qui ont essayé votre remède en ont été enchantées.

J'espère vous donner bientôt de plus grosses commandes.

Bien à vous,

J. M. ROUSSEAU, M. D.

St. Ludger de Beauce, 17 avril 1916.

J'ai 50 ans, j'ai eu douze enfants.

Depuis plusieurs années, j'étais toujours entre la vie et la mort, d'étouffements, de mauvaises digestions et d'éruptions surtout sur les mains, les bras et la figure. J'ai eu cet été la bonne fortune de tomber sur le remède du Dr N. Alphonse Sirois, de Ste Anne de la Pocatière qui porte le nom de "*Potion Antilaiteuse*", et je me suis complètement guérie de tous mes maux avec trois paquets de cette préparation, aujourd'hui je suis comme une jeune femme.

Mme LAZARE THIBOUTOT,

St. Pamphile. Co. L'Islet, 1er septembre 1915.

J'ai 70 ans. Ce printemps j'étais administré et j'attendais la mort d'un moment à l'autre souffrant d'hydropisie générale. Alors j'ai commencé à faire usage du remède du Dr. N. Alphonse Sirois, connu sous le nom de "*Potion Antilaiteuse*" et après en avoir pris 4 paquets, j'étais tout à fait guérie, tellement bien que je suis capable de me rendre à l'église à pied. Je ne puis trop recommander cette préparation.

Mme ALPHE ANCTIL,

St. Pamphile, Co. L'Islet 1er septembre 1915.

J'étais tellement indisposée par le trop d'embonpoint que j'avais, que je ne savais quoi faire pour me soulager.

J'ai pris des remèdes (3 paquets) du Dr. N. Alphonse Sirois, avec le plus grand soulagement. Aujourd'hui je suis très bien de santé et dans un état d'embonpoint ordinaire.

Je recommande de toutes mes forces cette préparation à toutes les personnes qui se trouvent dans mon cas.

Mme BAPTISTE PELLETIER,

St. Aubert, Co. L'Islet, 25 août 1915.

Je ne marchais pas depuis 25 ans d'une jambe de lait et rien qu'avec un paquet du remède connu sous le nom de "*Potion Antilaitouse*" du Dr. N. Alphonse Sirois, j'ai commencé à marcher, et je suis à prendre un second paquet pour achever de me guérir, et j'en ai la certitude. Avis aux intéressés.

Mme PAYETTE,

35A rue Iberville, Montréal, 1er Avril 1916.

J'ai passé une partie de l'hiver incapable de travailler souffrant surtout de troubles intestinaux et de mauvaise digestion. Je souffre de cela depuis des années.

Sur recommandation, j'ai pris des remèdes du Dr N. Alphonse Sirois, de Ste Anne de la Pocatière, et je me suis complètement guéri. J'ai repris mon travail, mais par précaution, je continue à prendre encore des remèdes. Je dois à la vérité de dire que avant cela j'avais pris des centaines de préparations et que je n'ai jamais trouvé un remède pour être aussi efficace et donner autant de soulagement sans causer aucune douleur et inconvénient.

ACHILLE THÉRIAULT,

Fraserville, 25 Avril 1916.

J'avais toujours des maladies qui me donnaient beaucoup d'inquiétude par les accidents que j'avais à chaque fois. Je venais toujours prête à mourir. J'ai entendu parler du remède connu sous le nom de "*Potion Antilaitouse*" du Dr. N. Alphonse Sirois qui est bien recommandé durant tout le temps de grossesse pour en prévenir tous les accidents et arriver à une heureuse maladie. J'en ai fait usage tout le temps et à ma grande satisfaction, j'ai eu la plus heureuse des maladies.

Je le recommande à toutes les femmes qui se trouvent durant cette époque.

Mme J. BOSSÉ,

1er août 1915.

St. Fabien, Co. Rimouski.

Il y a douze ans j'avais mon deuxième enfant.

Quelques jours après, les seins ont commencé à m'enfler et à me faire souffrir, et quelques temps après, les seins m'ont abouti.

Je me suis fait soigner par celle-ci et celle-là. De plus j'ai eu les remèdes de plusieurs médecins. J'ai resté dans cet état durant quatre mois et demie à cinq mois. J'étais tout-à-fait amaigrie et dans une extrême faiblesse, quand j'ai entendu dire que le Dr. N. Alphonse Sirois, de Ste-Anne de la Pocatière, avait un remède pour me guérir. Je l'ai demandé et il est venu me voir. Il m'a promis de me guérir à la condition que je prenne de ses remèdes. J'en ai pris et j'ai eu la consolation de me guérir et de me délivrer de tous mes maux et de mes souffrances. Depuis ce temps j'ai eu plusieurs enfants et à chaque fois, j'ai eu de ses remèdes pour mon lait. Je n'ai pas eu depuis le moindre accident et j'ai toujours été en bonne santé.

Mme ODILON OUELLET, Marchand.

St. Pacôme, Co. Kamouraska, 2 mai 1914.

Je me fais un plaisir de dire à tout le monde que j'ai pris au moins une quinzaine de fois des remèdes du Dr. N. Alphonse Sirois, de Ste Anne de la Pocatière pour faire disparaître mon lait et toujours avec la plus grande satisfaction et sûreté. Je l'ai fait prendre sur ma recommandation à des centaines de femmes et toutes ont été des plus satisfaites et contente je donne donc ce certificat à titre de reconnaissance envers le Dr Sirois.

Mme ALPHONSE BLANCHETTE,

St. Pacôme, 3 mai 1914.

J'étais souffrante dans mon lit d'une jambe qui me distillait depuis bientôt huit mois, quand j'ai eu la bonne fortune de rencontrer le Dr. N. Alphonse Sirois de passage dans nos parages. Cela datait d'un premier accouchement que j'avais eu il y a à

peu près huit mois. J'ai pris des remèdes du Dr. N. Alphonse Sirois et je ne crains pas de déclarer publiquement que ces remèdes m'ont complètement guéri.

St. Damase, Co. L'Islet, 1er octobre 1914.

Mme FRANCOIS GAGNON.

DIRECTIONS

Pour les maladies du retour de l'âge, le temps de la grossesse, le trop d'embonpoint, la constipation et la mauvaise digestion : Ebouillantez une cuillerée à soupe de cette poudre dans la moitié d'une tasse à thé d'eau bouillante, brassez et coulez. Prenez ceci tous les matins à jeun. Cette dose doit augmenter ou diminuer selon l'effet obtenu, c'est-à-dire une à deux selles par jour.

Pour faire disparaître le lait et les autres maladies nommées ci-haut qui demandent un traitement plus actif : Ebouillantez entre chaque repas une à deux cuillerées à soupe de cette poudre dans la moitié d'une tasse à thé d'eau bouillante, brassez, coulez et prenez. Cette dose doit augmenter ou diminuer, selon l'effet obtenu, c'est-à-dire trois à quatre selles par jour.

Je ne crains pas de dire que ma préparation est le meilleur nettoyeur du corps et le plus puissant purificateur du sang connu.

Voilà en effet un nettoyeur puissant et qui s'annonce tout aussi bien que le "Gold Dust" et la "Perline". Nous serions heureux d'avoir l'opinion des Sociétés médicales sur ces procédés. C'est à elles qu'il incombe de provoquer une réaction professionnelle nécessaire qui aide le collège à obtenir des règlements dignes, capables de protéger le corps médical tout au moins contre le ridicule.

REPRODUCTION

CONSERVATION DE LA VIE

COMMISSION DE CONSERVATION.—L'EXPÉRIENCE DE TORONTO EN HABITATION

Par G. FRANK BEER,
Président de la Toronto Housing Company, Limitée

On ne reconnaît pas toujours immédiatement ou facilement les causes qui produisent l'habitation impropre ou insuffisante. Je ne crois pas que la construction de maisons, tout désirables qu'elles pourraient être, soit l'œuvre de la Toronto Housing Company ; créer une condition d'existence qui rendra superflue l'œuvre d'une compagnie d'habitation serait réaliser le plus grand et le plus pratique de tous les succès. Le travail de cette compagnie est donc, je le soumets, premièrement, un travail d'investigation et, en second lieu, celui de traduire en action des résultats soigneusement déterminés.

On devrait faire observer la loi pour empêcher la construction de maisons malsaines

La réforme de l'habitation doit avoir pour point de départ d'empêcher des travaux de construction qui servent à perpétuer de fausses conditions de vie. Les lois régissant la construction des bâtisses, la ventilation, les commodités d'hygiène et d'éclairage, devraient incorporer des règlements qui sont le minimum irréductibles sanctionnés par les gouvernements municipaux et provinciaux. Il n'est pas sage—et, d'ailleurs, cela n'aide en

rien à la réforme—de porter des lois tellement sévères que les autorités doivent plus tard faire semblant de ne pas voir les échappatoires ou les violations de ces lois, soit dans leur esprit, soit à la lettre. Le progrès de la bonne habitation doit être jugé par les principes compris dans la loi et que ses officiers savent faire observer. Il est de beaucoup préférable d'avoir des règlements qui, tout en étant modestes, n'omettent rien qui soit essentiel, et que l'on peut faire observer à la lettre, que tous ces règlements idéalistes qu'esquivent les constructeurs et les propriétaires parce que les autorités constituées ne savent pas les mettre strictement en vigueur. Il semble donc désirable d'avoir des règlements de construction et d'habitation exprimés en termes tellement clairs et précis que personne ne puisse les mal interpréter, et contenant des peines à imposer tant aux propriétaires qu'aux entrepreneurs qui y contreviendraient. On ne saurait remédier à des conditions défectueuses qu'en mettant fin à la construction de nouvelles maisons défectueuses. C'est là le commencement même de la réforme de l'habitation.

Il faudrait ensuite améliorer tous les bâtiments existants d'après le modèle soumis par les lois concernant les nouvelles bâtisses. S'il n'est pas juste de permettre la construction de nouvelles bâtisses au-dessous de certains types, il n'est pas plus juste de permettre aux bâtiments existants de rester à perpétuité inférieurs à ces mêmes types. Je ne demande pas des réformes radicales, qui pourraient créer des difficultés et des troubles compromettant les nouveaux avantages; il ne serait que raisonnable, cependant, que grâce à une amélioration graduelle et modérée des types, les bâtiments actuels soient en définitive élevés au niveau déterminé pour la construction nouvelle. A défaut d'un tel mouvement, tout progrès dans les types proposés pour la construction nouvelle met une prime sur les bâtiments actuels

de caractère inférieur. De ce qui précède on pourrait conclure que les meilleurs amis de la réforme de l'habitation sont l'architecte de la cité, l'officier de santé et ceux à qui est confiée la tâche de faire observer les lois régissant la construction et l'habitation. C'est une bonne fortune pour Toronto d'avoir à la tête de ces départements des hommes comme le Dr Hastings et M. Pearce. Aucune cité en Amérique n'est mieux servie par des fonctionnaires en de semblables positions. C'est le devoir de tous ceux qui désirent obtenir de meilleures conditions de vie et d'habitation de les seconder en leur donnant tout le pouvoir législatif nécessaire pour le contrôle et la surintendance, et en les appuyant sous tout rapport, quand leur contrôle est menacé par des influences funestes.

Aménagement de ville et habitation

À la suite des deux mesures ci-haut mentionnées et s'y trouvant, d'ailleurs, inséparablement rattaché, le principal moyen de remédier à l'habitation défectueuse est un système convenable d'aménagement de ville. Il n'est pas nécessaire d'énumérer ici les différents côtés de l'œuvre maintenant comprise communément sous ce terme d'*Aménagement de ville*. Il serait peut-être désirable, cependant, de considérer quelques-unes des réformes premières qu'il serait presque impossible d'accomplir sans une législation d'aménagement de ville.

Il est évident pour tous que les difficultés d'habitation sont aggravées outre mesure par le manque de commodités de transport. De plus, avec une concentration de fabriques et de boutiques dans le centre de la cité, comme c'est le cas à Toronto, un service de transport ordinaire ne répondra pas aux besoins des travailleurs. Il faudrait au moins un système de transport rapide et à bon marché pour empêcher la congestion autrement

inséparable du développement d'une cité industrielle moderne. On pourrait vraiment faire cet avancé, qu'en autant que nous décentralisons l'industrie, nous rendons d'autant possibles de meilleures conditions de vie pour nos ouvriers et pour nos ouvrières. Non pas que cela seul pourra fournir l'amélioration complète, mais cela permettra d'accomplir d'autres mesures nécessaires. L'aménagement des villes et des cités s'intéresse à la fois à l'emplacement des fabriques et au transport des ouvriers. Il projette l'emplacement de districts manufacturiers désirables, pourvus de facilités de changement adéquates. Il projette des districts résidentiels à une distance raisonnable des manufactures. Le développement suburbain est aménagé de manière à diriger d'une façon rationnelle et économique la croissance inévitable et naturelle de la cité. Ses objets sont l'économie, l'efficacité et la prévoyance. Il tend à la conservation de la vie et à l'élimination du gaspillage. Je suis sincèrement convaincu qu'aucun autre mouvement ne possède en soi autant d'espérance pour l'amélioration des conditions d'existence dans les cités. Nous avons grand besoin au Canada de quelque autorité du genre de celle exercée par le "Local Government Board" en Grande Bretagne. Il faut espérer que le gouvernement de l'Ontario adopte, à sa prochaine session, une loi d'Aménagement de Ville et qu'il crée un Département Municipal.

Réforme de l'Impôt Foncier

Dans toute revue des mesures nécessaires à une réforme de l'habitation, on doit référer à la nécessité d'une réforme de l'impôt foncier. Les commissaires nommés par le gouvernement de l'Ontario pour étudier et faire rapport sur le chômage réfèrent à ce sujet dans des termes qui méritent d'être relevés. Ils disent—je cite ici du rapport même :—"La question de modifier

la méthode actuelle de taxer le terrain, surtout le terrain vague est, de l'avis de vos commissaires, digne de considération. Il est évident que la spéculation sur les terrains, leur détention de tout usage et le monopole établi sur tous ceux qui seraient convenables à des fins d'habitation et de jardinage, entraînent des conditions préjudiciables tant à la communauté qu'aux gens à moyens limités. De plus, les valeurs foncières sont particulièrement le résultat de l'accroissement de la population et des dépenses publiques, tandis que les problèmes sociaux augmentent grandement au fur et à mesure que la population se centralise et que le soulagement de la pauvreté urbaine exige de fortes dépenses de sources tant publiques que particulières. Il semblerait à la fois juste et désirable que toute valeur produite par la croissance des communautés soit profitable à celle-ci pour décharger leurs responsabilités. Sagement appliquée, une telle politique n'implique aucune injustice à l'égard des propriétaires de terrains détenus pour fins légitimes; et les bienfaits qui résulteraient de l'acquisition et d'une plus grande utilisation de terrain par les salariés, justifient l'adoption de mesures propres à atteindre ces fins le plus tôt possible."

Règlement de construction et d'habitation

Terrains de jeux, habitation, transport, réforme de l'impôt foncier, développement de terrain suburbain, tout cela est inclus dans l'aménagement de ville et de cité. La base de tous ces objets se trouve, par conséquent, dans la mise en vigueur d'une juste loi concernant l'Aménagement de ville. Ce ne sont pas des sujets distincts à considérer; tous sont également rattachés aux conditions d'existence de nos citoyens. C'est le but de la Toronto Housing Company d'aider chacun de ces mouvements, car tous affectent également le *home-life* auquel nous sommes intéressés.

En attendant, c'est le but de la Housing Company de remédier au manque de maisons d'un type désirable à des taux de loyer qui sont à la portée de la moyenne des salariés. Notre but est aussi de démontrer ce qu'on peut faire pour améliorer les conditions domestiques par un effort collectif et un aménagement soigneux. La grande popularité de nos maisons est une preuve que, sous ces rapports, nous n'avons pas été sans succès.

—:o—o:—

REVUE DES JOURNAUX

PARIS MÉDICAL. — 6 Janvier. *Traitement de l'insuffisance surrénale.*—Le Dr O. Josué décrit brièvement les symptômes rencontrés dans l'insuffisance des glandes surrénales: Asthénie, hypotension artérielle, ligne blanche de Sergent, troubles cardiaques, phénomènes pseudo-péritonéaux, etc. Il indique les cas où cette affection survient à titre secondaire tels que dans les maladies infectieuses, tuberculose, intoxications; et après avoir attiré notre attention sur le caractère de malignité qu'elle donne à ces différentes maladies, il nous expose le traitement par les extraits surrénaux, et surtout par l'adrenaline qu'il administre par ingestion, par injection hypo dermique ou intra-veineuse.

Même numéro.—Traitement des porteurs de bacilles diphtériques par MM. les docteurs Labbé et Canat. — Tout le monde connaît la longue durée de la persistance des germes dans le rhino-pharynx des diphthériques. Les moyens ordinaires de désinfection: lavages antiseptiques du nez et de la gorge; pommades antiseptiques dans les fosses nasales; inhalations d'iode et de gaïacol ne font que bien lentement sentir leur action et il faut parfois plus de trois mois pour obtenir un résultat.

Pour remédier à cet inconvénient, M. Martin a cherché à **lutter** directement contre le bacille lui-même. Le sérum anti-diphthérique étant surtout anti-toxique et donnant peu de résultat **dans** la destruction des bacilles, il a préparé un sérum antimicrobien, par injection au cheval de corps bacillaires chauffés à 100°, que l'on peut employer sous forme liquide en pulvérisations, où à l'état sec sous forme de pastilles qu'on laisse fondre **dans** la bouche.

MM. Labbé et Canot donnent des Statistiques encourageantes **en** faveur de l'emploi de cette nouvelle méthode.

Journal de Médecine et de chirurgie pratiques.—Janvier.

MM. les docteurs Sergent et Lechevallier qui ont pu suivre **en** une collaboration médico-chirurgicale constante, une centaine de cas de plaies de la poitrine, consacrent tout un article au **traitement** de ces plaies, en mettant particulièrement en **évidence**, les phases secondaires et lointaines de ces accidents. Pour eux, l'extraction du corps étranger est de règle; et l'**intervention** grâce aux perfectionnements techniques, serait simple **benigne** et sans danger.

Les complications qui sont à redouter au stade secondaire de l'évolution de ces plaies sont de deux ordres: les complications suppuratives et les non-suppurées. Parmi ces dernières ils ont **rencontré** du côté de la plèvre: l'hemothorax et la pleurésie séro-fibrineuse; du côté du poumon: les hémoptysies secondaires, **les** bronchites, la broncho-pneumonie et l'œdème du poumon.

Les suppuratives sont les pleurésies purulentes, les abcès du **poumon** et les gangrènes. En général, les plaies de poitrine **laissent** après elles des séquelles dont l'intensité et la variété sont

généralement en fonction des lésions anatomiques déterminées par le projectile ou leurs reliquats. Ils ont observé des névralgies intercostales, (des osteites sternales) des pleurodynies, des osteites costales, des osteites sternales des empyemes sous cutanés tardifs, des déformations thoraciques, des adhérences et des fistules pleurales.

Le numéro du 3 mars 1917, septième année, du grand magazine *Paris Médical*, dirigé par le professeur Gilbert, est consacré exclusivement aux *Maladies du foie*.

En voici les principaux articles :

Les Biliéuses paduléennes, par le Dr Paul Carnot, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris.—La Spirochétose ictérique par le Dr Marsel Garnier, médecin des hôpitaux de Paris, et J. Reilly.—L'Azotémie des ictères infectieux bénins, par le Dr Pr. Merklen, médecin des hôpitaux de Paris, et Ch. Lioust.—Anasarque généralisée au décours d'un ictère infectieux, par le Dr Roger Voisin.—Deux cas d'ictère au cours du traitement par le néosalvarsan, par le Dr Mélian.—Lettre à mon filleul médecin, par le Dr Grangée.—*Nouvelles, Revue des Thèses, etc.*

Ce numéro, comprenant 60 pages, in-4 à deux colonnes avec figures, sera envoyé contre 1 franc en timbres-poste envoyé à la librairie J.-B. Baillière et fils, 19, rue Hautefeuille, à Paris.
